



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU 7 AVRIL 2021**

par visio conférence

Objet : Éclusement du barrage de la Rance – été 2021- au regard de la circulation routière et maritime et des travaux sur la D168.

Présidence :

LAGOGUEY Vincent

Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Malo

Personnes connectées :

LEFEUVRE André

Vice-président du conseil départemental

CHOLEY Stéphane

Directeur EDF CE Rance Énergies

GUICHARD Pascal

Président de la C.C.C.E

CONTIN Pierre

Maire de La Richardais

JEZEQUEL Guy

Chef de service au Conseil départemental 35

LE MESTREALLAN Pascal

Commandant de police CSP St Malo.Dinard/La Richardais

HAMELET Karl

Adjoint au commandant la Cie de Gie de Saint-Malo

M.MIAUD

Gendarmerie de Pleurtuit

ROSQUIN Philippe

Commandant -SDIS 35

MARY Sandrine

Chargée de mission DDTM / UEEM

LE GUEN Patrick

Conseiller territorial CCI Ille-et-Vilaine

GRIFFON Jean-Luc

Compagnie Corsaire

ALBARET Guy

APPP – Vice président

HUOT Sylvain

Applacation Stankell

MERCIER Pierre Henry

APPA côte d'Emraude

PENHOUE Louis

UNAN Manche

M. GAEL

JENOUVRIER Guylaine

Pôle cabinet, sécurité et relations aux usagers

MESTRIUS-MENELET Chantal

Pôle cabinet, sécurité et relations aux usagers

Une réunion présidée par M. Lagoguey, sous préfet de Saint-Malo s'est tenue par visio-conférence le 7 avril 2021.

Monsieur le sous-préfet introduit la réunion en précisant qu'elle a pour but de faire le point :

- sur le volume des trafics routiers sur le barrage en tenant compte des travaux programmés en 2021.
- sur les levées des écluses durant l'été 2021(pour rappel, durant les mois de juillet et août 2020, les écluses étaient supprimées à 14 et 17h.)

Présentation de l'étude réalisée par le Conseil départemental

Elle concerne tout d'abord l'**accès et la sortie des stationnements des parkings** coté « mer » et coté « Rance » ainsi que l'amélioration du fonctionnement du carrefour. Le trafic est coupé par les feux tricolores. 3 scénarios se dégagent et doivent être analysés:

- 1) ajuster le fonctionnement actuel en prenant en compte de trafic en temps réel, en intégrant de nouveaux capteurs si nécessaire, en optimisant le site sans modification géométrique ;
- 2) modifier le carrefour en supprimant quelques mouvements du feu, sans bloquer le trafic ;
- 3) restructurer complètement les lieux en modifiant géométriquement et fonctionnellement le carrefour.

Cette étude doit durer 6 mois et associer EDF, tourisme, plaisanciers, bateau restaurant. Une analyse «gain en capacité / coût de l'opération» viendra clore les travaux.

Le SP demande de pouvoir inclure dans cette analyse celle de la future piste cyclable.

M. Contin précise que sur ce sujet, St Malo agglomération et la CCCE ont décidé d'accélérer l'étude des scénarios potentiels.

Concernant le trafic

M. Jezequel intervient pour le CD 35. Il précise qu'en prenant en compte la levée des ponts et les sorties de stationnements, la capacité de l'infrastructure est estimée à 1800 – 2000 V/h.

Le dépassement de ces seuils implique une réflexion sur la suppression de levées du pont.

En juillet et août 2020,

Moyenne par jour : 39 233 v/j. (À noter un pic enregistré le 7/08/2020 à 45 583 v/j).

Moyenne par heure : 822 v/h

Moyenne de 17 à 18h : 1 793 v/h sens Saint-Malo vers Dinard. (Moyenne horaire maximum relevée le 9/08/20 de 18 à 19 h : 2 329 v/h).

Puis M. Jezequel détaille les chiffres du trafic moyen constaté en juillet et août 2020 :

- dans le sens Saint-Malo/Dinard : - pics à 11h/12h, 12h/13h, 14h/15h, 15h/16h et surtout plus de 1800 v. à 17h

- dans le sens Dinard/ Saint-Malo : - pics 11h/12h, 14h/15h, 15h/16h, 16h/17h, 18h/19h et surtout plus de 1800 v. à 17h.

Le département relève une nette amélioration du trafic depuis les travaux du carrefour des Millières. Toutefois, le retour des plages génère une circulation importante et des bouchons difficiles à résorber. A 2000 v/h certains passages du barrage ne peuvent se faire qu'après 2 sas (constat qu'à certains moments, 45 mn ne suffisent pas pour retrouver un trafic normal).

Le sous-préfet pose la question des horaires d'éclusages à supprimer : 14 et 17 heures comme l'an passé ou plutôt 12h ou 18h afin de trouver un équilibre entre l'enjeu économique et la plaisance.

Observations de l'assemblée:

- M. Choley considère que les échanges sont clairs et n'a pas de question.

- La police nationale n'a pas de remarque.

- La gendarmerie : Pleurtuit n'est pas impacté sauf lorsque les bouchons remontent jusqu'au rond point de Leroy-Merlin.

- pour M. Rosquin, le sas de 14 h est moins pénalisant que celui de 12h.

- M. Griffon précise s'adapter aux décisions. Il s'est basé sur le même schéma que l'an dernier pour préparer sa saison. Il demande s'il n'est pas envisageable de prioriser en sas intermédiaires à la 1/2 h les bateaux sans mât ? Il a recommandé aux offices de tourisme de noter dans leurs brochures, que le franchissement du barrage était conseillé en dehors des heures pleines.

- M. Penhouet : les plaisanciers s'adaptent mais il relate des situations inconfortables lors des attentes de sas et même des mini-bagarres.

-M. De Gael confirme la saturation de l'écluse l'été, génératrice de tension et même d'insécurité. Tous les bateaux ne peuvent être éclusés, et certains doivent attendre une heure, voire plus, si la marée n'est pas conforme.

- M. Penhouet présente le diaporama qu'il a préparé (ci-joint). Il concerne une analyse des éclusages

Le nombre de bateaux éclusés en 2020 est en baisse (11837 en 2020, 13096 en 2019, 14574 en 2018), conséquence de la pandémie et en 2018 la course du rhum a généré du trafic. La répartition de ce dernier fait apparaître que 27 % se passe en juillet et 26 % en août.

Pour les bateaux non éclusés, c'est en juillet et août que leur nombre est le plus important.

- M. Choley précise qu'environ 3 bateaux passent le sas en même temps. Il n'a pas d'explication pour les bateaux non éclusés. Une analyse va être menée.

- M. Le Guen défend l'interdiction de certains éclusages. A 8 h, 12h, 17 et 18 h les bouchons sont fréquents et cela nuit à l'économie. Il témoigne de son attente de deux sas parfois avant de pouvoir passer le barrage. Il déplore les travaux qui dernièrement ont généré des ralentissements très importants (1h10 pour faire 5km).

- Pour M. Mercier, l'activité économique reprend. Il a sondé les membres de l'APPA et il ressort que la prise de l'arrêté est une nécessité. Il est important de différencier les personnes qui travaillent de celles qui sont en vacances. Il salue d'autre part la qualité des travaux réalisés.

- M. Gael - au Minihic 3 chantiers vivent des échanges avec la mer. L'accès à la mer est une nécessité économique.

-M. Contin : entre 17 et 18 h pour la suppression de l'écluse il choisit 17h.

- M. Guichard : il manque des statistiques relatives aux horaires des marées. Est favorable au maintien des équilibres trouvés l'an passé. Si des bateaux ont un problème tous les 2 jours pour entrer dans l'écluse, ce n'est pas comparable au nombre de véhicules bloqués sur le barrage.

- M. Jezequel annonce des travaux à venir suivants sans impact sur les sas :

- dans le sens Ploubalay / Saint-Malo le 20 mai de 9h à 16 h, puis du 21 au 25 juin qui imposeront la réduction de la circulation sur une voie.
- Les 4 et 5 août, sens Saint-Malo / Dinard, voie coté mer indisponible.
- du 27 septembre au 1^{er} octobre sens Saint Malo / Ploubalay puis Ploubalay / Saint-Malo

- M. Lefeuvre précise qu'à compter de septembre jusqu'en février 2022, auront lieu la rénovation et la restructuration du pont de la Madeleine (50 000 v/j) qui vont perturber l'entrée de Dinard et Saint-Malo. A l'instar de ce qui été mis en place pour les Millières, un comité de pilotage va être constitué en mai afin de prendre les dispositions nécessaires pour réorganiser les flux.

Conclusion :

M. Le sous-préfet a entendu l'ensemble des avis et conclut que l'activité de la plaisance doit être respectée sans déséquilibrer les déplacements terrestres. Afin de maintenir l'équilibre trouvé l'an passé, les sas de 14h et 17 heures seront supprimés à compter du 15 juillet et jusqu'au 31 août 2021. Un communiqué de presse accompagnera la publication de l'arrêté préfectoral et mention sera faite que la priorité devra être faite aux bateaux avec mâts.

Le sous-préfet de Saint-Malo

Vincent Lagoguey

